

Zeitschrift:	Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte = Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte
Band:	20 (2005)
Artikel:	Les Bains de la Motta : témoins de l'évolution des mentalités en ville de Fribourg (1923-1945)
Autor:	Perler Antille, Laurence
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-871930

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Laurence Perler Antille

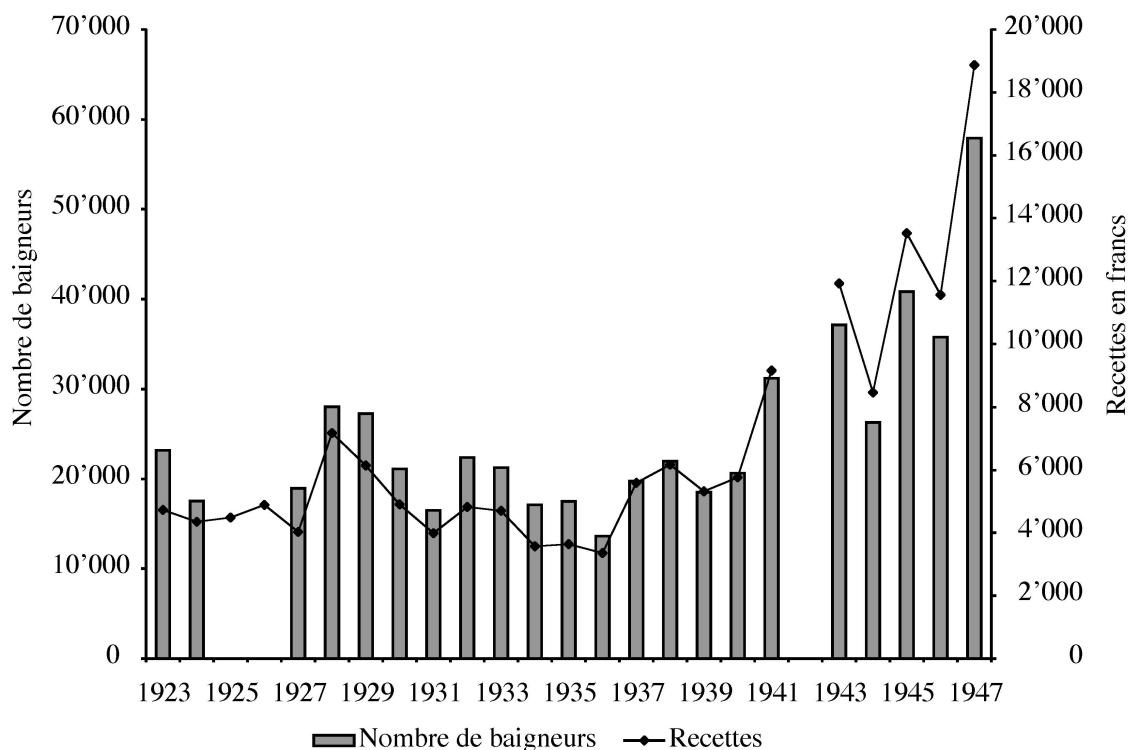
Les Bains de la Motta: témoins de l'évolution des mentalités en ville de Fribourg (1923-1945)

«Bains de la Motta»,¹ tel est le nom donné à la piscine construite en 1923 au bord de la Sarine, en ville de Fribourg, selon les plans des architectes Frédéric Broillet et Augustin Genoud, et sous la direction de l'ingénieur Beda Hefti.² Le bassin de natation de 80 mètres sur 20, les trottoirs et promenoirs, le solarium recouvert de sable fin, les cabines de déshabillage, les toilettes et les douches, font alors de cet établissement à l'architecture classique³ l'une des fiertés des habitants de cette petite ville catholique.⁴

Cet établissement de bains est un véritable baromètre des mentalités fribourgeoises. Au XIX^e siècle, la pratique des bains existe à Fribourg, comme ailleurs.⁵ Toutefois, son visage est encore très différent de celui que nous lui connaissons aujourd'hui: la baignade se pratique à l'écart, en solitaire ou en groupe restreint de personnes du même sexe. Au nom de la salubrité et de l'hygiène, le corps médical va peu à peu normaliser la pratique du bain. Toutefois, les usages, l'habillement, la sociabilité, l'espace et le temps sont strictement réglementés, laissant peu de place au plaisir. L'emprise de la médecine perdurera, du moins en théorie, jusque dans l'entre-deux-guerres.⁶ Les choses toutefois évoluent. Peu à peu, les codes techniques et moraux sont transgressés, laissant la place libre à la jouissance, à l'hédonisme. C'est ce que nous tâcherons de montrer à travers la transformation de l'établissement en espace de loisir et la question de la mixité des bains.

Vers un espace de loisir

L'analyse de la courbe de fréquentation des Bains de la Motta, entre 1923 et 1945, révèle de nouvelles attentes des baigneurs et fait apparaître une évolution du contenu idéologique des bains. Comme le montre le graphique 1,⁷ ils n'ont pas toujours été fréquentés avec la même assiduité. Mis à part les conditions météorologiques,⁸ divers facteurs ont influencé les nombres d'entrées. Ainsi, dès le début de l'année 1930, les



Graphique 1: *Fréquentation des Bains de la Motta.*

actionnaires de la Société des Bains de la Motta sont mis en garde contre la diminution du nombre de visiteurs en raison de l'ouverture, en 1929, des nouveaux bains de Morat.⁹ En effet, cette plage est décrite par la presse locale comme un établissement moderne et bien équipé.¹⁰ Elle est, de plus, facilement accessible par les habitants de la ville de Fribourg, grâce à la ligne de chemin de fer Fribourg–Morat–Anet qui propose, d'ailleurs, des «abonnements de vacances» et des «billets de baigneurs» à bas prix.¹¹ Le président du Conseil d'administration, Pierre Aeby, ne craint toutefois pas cette concurrence.¹² Il considère que la plage de Morat doit être envisagée «sous l'angle d'une collaboration».¹³ Force est de constater toutefois que la plage de Morat accueille nettement plus de baigneurs.¹⁴ Par ailleurs, les plages de Faoug et d'Estavayer font, elles aussi, de la concurrence à la piscine fribourgeoise,¹⁵ et les bains de rivière continuent d'être une pratique courante en ville de Fribourg comme semblent l'attester les noyades régulières mentionnées dans la presse.

Les principales raisons de l'insuccès de la Motta sont à chercher dans son manque patent d'hygiène et de confort. L'ingénieur Beda Hefti propose dès 1929 l'installation d'un système de régénération de l'eau. Il s'agit pour lui d'une nécessité car, lorsque les eaux de la Sarine sont hautes, le limon qu'elles charrient, riche en larves, se dépose au fond du bassin.¹⁶ Il craint l'infection.¹⁷ *L'Indépendant* se montre aussi

très critique vis-à-vis de la qualité de l'eau: «Dimanche dernier, les bassins avaient plutôt l'aspect de crapaudière que de bains publics, l'eau n'avait pas été changée depuis X jours.»¹⁸ Une telle installation permettrait aussi de pallier un deuxième inconvénient majeur: la température relativement basse de l'eau.¹⁹ En effet, comme l'eau de la piscine provient directement de la Sarine, elle est encore très froide en début de saison.²⁰ Beda Hefti réitérera sa proposition l'année suivante, mais toujours sans succès; le président de l'assemblée estimant qu'«il y a de l'exagération dans l'appréciation de la qualité de l'eau».²¹

Toutefois, les choses ne s'amélioreront guère les années suivantes; on est loin des bons résultats de 1928 et 1929. Si la question de l'installation du système de régénération réapparaît en 1933,²² il faut attendre encore trois ans et quelques pressions pour sa réalisation. En 1935, dans un communiqué publié dans *La Liberté*, le Cercle des Nageurs de Fribourg critique vivement les prix d'entrée élevés, la mauvaise qualité de l'eau et l'absence d'une place de jeux pour les enfants. Il va exercer des pressions sur les dirigeants de la Motta pour qu'ils installent un système de régénération de l'eau.²³ Par ailleurs, il confie à Beda Hefti le soin d'établir un nouveau projet de bains publics à Fribourg.²⁴ La Société des Bains, consciente alors de ne plus répondre aux attentes du public en matière d'hygiène, sollicite un emprunt à la Commune.²⁵ Inquiète par ce projet de nouvelle piscine qui «ferait double emploi et constituerait une déperdition des deniers publics», cette dernière y consent.²⁶ Les travaux sont effectués durant l'hiver et, au mois de juin 1936, un communiqué publié dans *La Liberté* et dans *L'Indépendant* annonce l'installation du système de régénération et d'épuration.²⁷ La qualité de l'eau y est enfin reconnue comme un facteur essentiel, et les auteurs placent leurs espoirs dans cette nouvelle installation: «Nous ne doutons pas qu'ensuite de cette installation notre piscine des bains de la Motta, qui pourra rivaliser avec toutes les piscines du dehors qui viennent d'être créées, verra s'accroître la faveur du public de la ville de Fribourg.» Malgré cela, l'année 1936 verra le nombre de baigneurs atteindre son niveau le plus bas, avec 13'642 entrées. Une fois de plus, le soleil et la chaleur ne sont pas au rendez-vous.²⁸

Si la fin des années 30 atteste d'un léger mieux, le nombre d'entrées ne franchira pas le cap des 22'000 et restera très éloigné du niveau record de 1928. Malgré l'installation du système de régénération, les Bains de la Motta, construits sur le modèle traditionnel en vigueur au début du siècle, ne jouissent plus des faveurs du public. Partout en Suisse, des établissements de conception moderne, faisant la part belle aux aires de repos, aux installations sportives et ludiques ainsi qu'aux espaces verts, ont vu le jour.²⁹ Ainsi, la toute nouvelle Bellerive-Plage, inaugurée en juillet 1937, emballe le public comme la presse. Un journaliste de *La Tribune de Lausanne* décrira abondamment ce qu'il tient pour le «sanctuaire du soleil, de l'eau et des sports». Il vantera entre autres le magnifique panorama, la beauté du parc, l'organisation de l'espace – divisé en différentes parties selon l'activité pratiquée: promenade, sport,

jeux pour les enfants avec pataugeoire, etc. – ainsi que les restaurants.³⁰ Autant d’atouts dont la Motta est dépourvue.

En effet, les Bains de la Motta sont totalement clos. Les cabines de déshabillage et le mur d’enceinte protègent les baigneurs de tout regard indiscret, les empêchant par-là même d’admirer les alentours. Quant à la surface entourant les bassins, elle est restreinte et n’offre aucune installation sportive ou ludique; à peine une aire de repos. Si les diverses piscines construites dans toute la Suisse romande durant cette période ne constituent pas, en raison de leur éloignement, une concurrence directe, elles attestent, par leur conception nouvelle, de l’évolution des attentes du public. Aussi, la Société des Bains va-t-elle entreprendre quelques améliorations comme, en 1935, le remplacement du sable du solarium par du gazon. Elle est alors persuadée que cette «transformation [...] sera certainement appréciée par tous les habitués.»³¹ La place de jeux réclamée par le Cercle des Nageurs de Fribourg ne sera toutefois pas réalisée avant longtemps.

Ces différentes demandes – création d’espaces verts, aménagement de place de jeux – témoignent d’une évolution, à Fribourg comme ailleurs, du contenu idéologique des bains. Jusque là essentiellement consacrés à l’hygiène et à la natation, on souhaite désormais les transformer en espaces de loisirs privilégiant les plaisirs, la détente et le sport.³² Dans le cas de la Motta, cela transparaît à plusieurs reprises, comme dans cette lettre de lecteur adressée en 1937 à *L’Indépendant*: «La piscine de la Mottaz répond, certes aux exigences de l’hygiène, mais, dans son état actuel, elle n’a rien d’une plage, ni même d’une piscine moderne. N’étant pas seulement mixte, mais soumise à des horaires rigides séparant les sexes, sans place de jeux ni ombrages, elle ne peut se comparer à aucune de ses pareilles d’autres villes suisses [...]. Et, cependant, il serait aisément d’utiliser les vastes abords de la piscine pour y établir place gazonnée et de jeux, ombrages et même un restaurant ou tout au moins une buvette. Les frais d’aménagement seraient rapidement couverts par l’affluence des baigneurs qui ne trouveraient plus seulement à la Mottaz une piscine au caractère strictement hygiénique et utilitaire, mais un lieu de délassement, de sport et de plaisir.»³³ Le mécontentement manifesté par Beda Hefti en 1943 devant le projet de construction de nouvelles cabines est du même ordre. Il souhaite que ces transformations soient différées pour que le Conseil d’administration ait le temps d’étudier la création d’une importante surface de jeux, de sport et de repos.³⁴ Malgré son intervention, seules les cabines seront construites, provoquant un léger agrandissement de la pelouse.

L’année 1941 marque toutefois une renaissance pour les Bains de la Motta. En effet, plus de 31’000 personnes fréquentent l’établissement durant cette saison. Le résultat des comptes sera même qualifié de «tout à fait exceptionnel» lors de l’assemblée générale des actionnaires.³⁵ Cette nouvelle tendance va s’accentuer jusqu’en 1943,³⁶ pour atteindre alors le chiffre de 37’101 entrées. Ce soudain engouement peut en partie s’expliquer par l’augmentation du temps libre. Depuis plusieurs années, le temps de

travail des salariés diminue peu à peu. A Fribourg, les employés de la Brasserie du Cardinal voient, en 1935, leur temps de travail passer de 48 à 44 heures par semaine. Désormais, ils ne travaillent plus le samedi matin.³⁷ Quant aux employés de Chocolat Villars SA, s'ils doivent attendre 1942 pour un allègement de leurs horaires, ils bénéficient par contre depuis les années 1910 de 15 jours de vacances payées par an.³⁸ Cette diminution du temps de travail s'accompagne d'une prise de conscience progressive, par chacun, de son droit à bénéficier d'un temps pour soi. On assiste à l'émergence de l'individualisme.³⁹

Curieusement, cette évolution qui a débuté durant l'entre-deux-guerres, n'a pas d'incidence sur la fréquentation des bains avant 1941. Par ailleurs, elle ne suffit pas à expliquer le regain d'enthousiasme des Fribourgeois pour la baignade. Si les travailleurs ont disposé d'un surcroît de temps libre, cela ne signifie pas pour autant qu'ils l'aient tous occupé à des activités de loisirs. Le niveau de vie des ouvriers n'offre guère plus que le minimum vital,⁴⁰ et il est probable que certains aient profité de leur temps libre pour réaliser de petits travaux au noir. Par ailleurs, en raison de son manque de moyens financiers, la classe populaire s'est probablement orientée vers des activités moins chères, voire utilitaires, comme la pêche, le jardinage ou le bricolage.⁴¹

Une autre explication du succès de la piscine fribourgeoise est à chercher dans le développement d'un nouveau rapport au corps. Au début du XX^e siècle, le docteur Auguste Rollier de Leysin propose un nouveau traitement contre la tuberculose: l'héliothérapie. Sa méthode, basée sur des cures de soleil prolongées, produit des effets bénéfiques. Aussi, par le biais des journaux et de l'école, le mouvement hygiéniste va-t-il peu à peu inviter la population à s'exposer au soleil, afin de prévenir l'apparition de la maladie.⁴² Ces théories nouvelles vont provoquer, selon Jean-Claude Vernex, un renversement des perceptions et des valeurs traditionnelles, allant jusqu'à provoquer la libéralisation des mœurs. Selon lui, l'évolution de la mode vestimentaire et l'essor des plages y sont directement liés. Désormais, le teint hâlé est signe de bonne santé et cela tant sur le plan physique que moral.⁴³ La mode du bronzage est née. Cette évolution s'accélérera durant les années 1930 tout en se distançant de l'héliothérapie. Elle touchera les milieux plus traditionnels après la Deuxième Guerre mondiale.⁴⁴ Les bains deviennent le lieu d'expression par excellence de ces nouvelles pratiques du corps. On y apprend à se dénuder, et par-là même à s'affranchir des contraintes de la tradition.⁴⁵ L'évolution du costume de bain est à ce propos très significative. Les baigneuses troquent peu à peu leur costume en une pièce, de couleur sombre et couvrant les jambes jusqu'à mi-cuisse, contre un costume bariolé et coloré qui dévoile les cuisses et la naissance des seins, puis contre le costume dit en-deux-pièces.⁴⁶ Désormais, le rapport au corps n'est plus seulement utilitaire, mais aussi narcissique. Les bains sont devenus le lieu à la mode qui permet de voir et d'être vu, le bronzage y étant la principale activité.⁴⁷

Si l'année 1944, avec ses 26'277 baigneurs, marque une parenthèse dans la progression du nombre d'entrées,⁴⁸ 1945 répondra par contre à toutes les attentes: le cap des 40'000 visiteurs est franchi. Le Conseil d'administration qualifie l'année d'exceptionnelle et en attribue tout le mérite au temps favorable et au nouvel horaire établi, à savoir l'introduction de la mixité.⁴⁹

Les deux points développés – l'augmentation du temps libre et l'apparition d'un nouveau rapport au corps – ont probablement joué un rôle dans l'augmentation marquée du nombre d'entrées aux Bains de la Motta. Il est toutefois difficile d'en estimer l'importance. Le fait que l'augmentation du nombre de baigneurs se poursuive après la guerre tend à montrer que quelque chose a bel et bien changé. Mais pourquoi les effets de cette évolution se manifestent-ils justement durant la Deuxième Guerre mondiale? L'intérêt marqué de la population pour une occupation aussi futile que la baignade durant cette période difficile et troublée paraît paradoxalement. Mais peut-être l'explication est-elle justement là. Lassée par l'horreur de la guerre, elle éprouve le besoin de se distraire, d'oublier. C'est du moins l'avis de l'évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, Mgr Marius Besson, qui voit dans ce qu'il considère comme «un dévergondage qui blesse la divine Majesté», un prétexte pour «faire oublier les malheurs actuels et [...] soutenir le moral».⁵⁰

De l'horaire alterné aux bains mixtes

Au début du XX^e siècle, deux mots résument le discours des autorités, tant politique qu'ecclésiastique, sur les bains publics: pudeur et moralité. Séparer les hommes des femmes, mais aussi les baigneurs des non-baigneurs, telle est la condition *sine qua non* du maintien des bonnes mœurs. Le respect de la pudeur et de la moralité conditionne donc aussi bien l'aménagement des lieux de baignade que les usages.⁵¹ Dans de nombreuses villes, des règlements de police ont été édictés afin de préserver la décence et la morale publique.⁵² C'est aussi le cas à Fribourg. L'article 68 du règlement de police de la ville stipule que «Les personnes qui se baignent dans la Sarine, le Gotteron (*sic*) ou dans les établissements de bains publics, doivent être pourvues de caleçons.»⁵³ L'introduction de tels articles de loi répond sans doute, dans l'esprit du temps, à un besoin. Notons toutefois que ce souci est davantage le fait des autorités que des baigneurs, puisque ces derniers ne semblent guère éprouver de gêne à s'exposer aux regards d'autrui dans le plus simple appareil.

Cette volonté de sauvegarder à tout prix la moralité influencera aussi grandement l'architecture des établissements balnéaires de l'époque. On voit par exemple la construction d'établissements de bains réservés à l'un des deux sexes.⁵⁴ Toutefois, dans la majorité des cas, les bains «en cours d'eau naturels» sont divisés en deux parties par une cloison hermétique.⁵⁵ Au début du XX^e siècle, les nouvelles techniques

liées à l'utilisation du béton armé ont permis de construire des bassins artificiels.⁵⁶ Toutefois, afin de limiter les coûts, on ne construit parfois qu'un seul bassin, comme à la Motta.⁵⁷ Afin de maintenir la séparation des sexes, les dirigeants ont donc instauré des horaires alternés: les hommes se baignent les lundis, mercredis et vendredis matin ainsi que les mardis, jeudis, samedis et dimanches après-midi. Quant aux femmes, les bains leur sont ouverts durant le reste de la semaine.⁵⁸

Durant les premières années d'exploitation, la stricte séparation des sexes est tout à fait acceptée. Si la répartition des heures entre les hommes et les femmes provoque parfois quelques mécontentements, jamais le principe de l'alternance n'est mis en cause. La seule solution envisagée pour que tout un chacun puisse se baigner n'importe quel jour et à tout heure est, non pas l'instauration de la mixité, mais la construction d'une deuxième piscine réservée aux dames.⁵⁹ Toutefois, au tournant des années 1930, deux événements brisent le consensus et lancent le débat sur la mixité. Il s'agit d'une part de l'apparition des «bains de famille» à la Motta et, d'autre part, de l'affaire des bains de Weissbad.

Malgré un milieu largement hostile aux bains mixtes,⁶⁰ des bains de famille vont s'imposer entre midi et 14 heures puis, à partir de 1938, de 17 à 20 heures.⁶¹ Au prime abord, cela n'a pas suscité de réaction. Si mécontentement il y a, il n'est pas exprimé explicitement; nul ne parle de ces «bains de famille». Il faut attendre la crise des bains mixtes, dans les années 1940, pour qu'ils soient mentionnés. Selon Pierre Blancpain, membre du Conseil d'administration de la Société des Bains, ces bains mixtes auraient été tolérés «tacitement» pour permettre aux travailleurs de se baigner tous les jours de la semaine.⁶²

Quant à l'affaire des bains de Weissbad, il s'agit d'un différend qui oppose, durant l'été 1929, l'hôtel des Bains de Weissbad, un établissement de cure situé en Appenzell Rhodes intérieures, au Grand Conseil du canton. En effet, l'établissement dispose d'une piscine qu'il met à la disposition de sa clientèle et de la population locale sans distinction de sexe. Le clergé intervient rapidement auprès du Grand Conseil appenzellois. Ce dernier publie alors une ordonnance dont l'article 2 prévoit l'interdiction générale des bains mixtes. L'hôtel des Bains de Weissbad, face à ce qu'il considère comme une atteinte à la liberté de commerce et à la liberté individuelle, adresse un recours au Tribunal fédéral qui l'accepte par cinq voix contre deux.⁶³

A partir de 1929, la question des bains mixtes préoccupe vivement les évêques suisses.⁶⁴ Ils chargent donc Mgr Antonius Gisler, évêque de Milève et coadjuteur de Coire, de préparer une déclaration à cet égard. Intitulée «Morale d'autrefois. Amoralisme d'aujourd'hui», elle constate «une véritable renaissance du paganisme. [...] Nous le voyons d'une manière particulièrement douloureuse dans le dévergondage qu'on se permet sous couleur de sports, d'hygiène et de mode: on ne recule pas devant des promiscuités que nos pères, fidèles aux règles de la morale, n'auraient jamais tolérés.» Suite à cette constatation alarmiste, l'Episcopat suisse prescrit un certain

nombre de règles sur la gymnastique, les modes féminines et les bains mixtes: «Les bains mixtes offrent certainement un grand danger pour tous, particulièrement pour la jeunesse, et d'autant plus que les locaux sont plus restreints; comme tels, ils ne présentent, d'une part, aucun avantage pour la santé physique, et, d'autre part, ils risquent de porter préjudice à la santé morale; nous ne pouvons donc pas les approuver non plus. Tout homme qui se respecte comprend qu'on ne paraît pas en costume de bains hors du lieu spécialement destiné aux bains et que ce costume, d'ailleurs, ne doit pas blesser la décence. Il va de soi qu'une sérieuse surveillance doit être exercée dans les bains publics et cette règle vaut aussi pour les cures d'air et de soleil. Nous demandons instamment aux instituteurs et aux institutrices de tenir compte des présentes instructions, car ils peuvent beaucoup pour la moralité publique. Nous espérons que la presse et les différentes sociétés catholiques travailleront dans le même sens que nous. Nous prions les autorités cantonales et communales de prendre à cet effet toutes les mesures opportunes; car il s'agit de biens supérieurs dont la sauvegarde est nécessaire au salut de la patrie.»⁶⁵

L'affaire des bains de Weissbad provoque aussi quelques vagues à Fribourg où *L'Indépendant* et *La Liberté* commentent l'événement. Aux yeux de l'organe du parti libéral-radical, «On ne saurait, au nom d'arrêts anciens, au nom d'opinions religieuses extrémistes (*sic*), au nom de la souveraineté cantonale, arrêter l'évolution, la vie, introduire l'arbitraire de l'Etat au préjudice de la liberté individuelle des citoyens».⁶⁶ La catholique *Liberté* estime, quant à elle, que «les arguments de la majorité [du Tribunal fédéral] procèdent de l'éducation païenne qu'on s'efforce d'introduire dans une société chrétienne qui devrait garder le sentiment de la pudeur.»⁶⁷

L'évêque du diocèse, Mgr Marius Besson, va plus d'une fois s'exprimer contre les bains mixtes.⁶⁸ En 1936, persuadé de l'existence d'un fort courant d'opinion favorable à la mixité, il confie ses préoccupations à Pierre Aeby, alors syndic de la ville de Fribourg: «Quelle que soit l'opinion qu'on peut avoir dans certains milieux, je suis absolument sûr que les bains mixtes sont une source de péchés. Vous me faisiez remarquer vous-même que là où les baigneurs et les baigneuses sont séparés, il n'y a jamais un grand nombre de baigneurs, tandis que là où les bains sont mixtes, il y a foule et la recette est assurée. Pas n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre ce que cela veut dire. [...] Je vous demande instamment de ne pas céder [au courant de l'opinion].»⁶⁹

Malgré ses efforts répétés, Mgr Marius Besson n'est pas satisfait. En 1942, il signe un article aux accents défaitistes: «Les beaux jours sont revenus, et le soleil et la chaleur. Au lieu de jouir sainement de ces dons de Dieu, d'innombrables inconscients vont en abuser, cette année encore, pour se permettre des indécences que, non seulement la morale, mais le simple bon goût réprouvent; ils se rendront coupables – gravement coupables – de libertés dont un minimum de sens chrétien devrait leur inspirer l'horreur. On parle de défense spirituelle du pays, d'affermissement de

la famille, et l'on tolère dans les vitrines, dans les illustrés, sur les routes, au bord des lacs, à la montagne, des étalages de malpropreté – appelons les choses par leur nom – qui dissolvent la famille, déshonorent le pays et détournent la bénédiction de Dieu. [...] Ce cri d'alarme que nous avons poussé bien souvent et que, d'un cœur profondément affligé, nous répétons une fois de plus à nos diocésains oublieux des règles élémentaires de la morale, n'aura pas grand effet: nous n'avons sur ce point aucune illusion; il soulèvera même de lourdes plaisanteries de la part de polissons à qui les «braves gens» n'auront pas le courage d'imposer silence. Mais l'Evêque aura du moins accompli son devoir et Dieu ne lui reprochera pas de s'être tu, quand il fallait parler.»⁷⁰

A partir de 1943, les diverses opinions se durcissent à Fribourg. «Il faut en finir avec le laisser-aller [...] des piscines qui bientôt s'ouvriront»,⁷¹ telle semble être la devise des milieux catholiques fribourgeois qui, désormais, ne se contentent plus de dénoncer verbalement «l'insurrection de la chair», mais entreprennent des actions concrètes. Parmi les laïcs, l'un des plus fervents opposants aux bains mixtes n'est autre que Pierre Aeby.⁷² Lorsqu'il abandonne la présidence du Conseil d'administration de la Société des Bains, en 1938, il «émet le vœu que le Conseil d'administration se tienne strictement au mode d'exploitation en vigueur jusqu'ici, c'est-à-dire avec la séparation des sexes».⁷³ Mais son action ne se limite pas à cette déclaration; elle emprunte désormais une autre voie, celle de l'Association populaire catholique suisse, dont il préside la section fribourgeoise.⁷⁴ Ainsi, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société des Bains du 19 mars 1943, il se fait le porte-parole non seulement des membres de l'Association populaire catholique suisse mais aussi de «personnalités touchant de très près au Collège St-Michel» et qui se plaignent qu'hommes et femmes se baignent ensemble aux Bains de la Motta. Il demande donc la suppression des bains de famille.⁷⁵

Deux mois plus tard, toujours au nom de l'Association populaire catholique suisse, il adresse une lettre au Conseil communal de Fribourg. Cette missive est co-signée par le président du Comité de Relèvement moral, l'abbé Henri Marmier.⁷⁶ Les auteurs signalent qu'ils ont reçu à plusieurs reprises des protestations relatives à la présence simultanée d'hommes et de femmes aux Bains de la Motta et que l'«enquête discrète» qu'ils ont menée a confirmé ces dires. Ils condamnent «cet état de faits qui [leur] paraît inadmissible dans un endroit de dimensions si restreintes», et ce d'autant plus que la mixité est aussi tolérée aux heures où les écoliers fréquentent les bains. Ils demandent une réponse officielle avant le début de la prochaine saison et insistent sur la responsabilité du Conseil communal dans cette affaire: «Nous ne doutons pas que vous comprendrez avec nous que les bains mixtes ne peuvent être tolérés dans un établissement où votre Autorité à quelque responsabilité. En magistrats cultivés, vous n'ignorez pas qu'il s'agit là, non seulement de la sauvegarde de principes moraux, mais aussi du respect de postulats pédagogiques [...].

Vous seriez sans doute désolés comme nous si Fribourg, qui fait tant d'efforts du point de vue de la formation intellectuelle, morale et physique de sa population, notamment de sa jeunesse, devait être en une telle question à la remorque de quelques décadents.»⁷⁷ Le Conseil communal se divise quant à la suite à donner à cette «affaire». Le syndic conservateur Ernest Lorson condamne la mixité, tandis que le socialiste Charles Meuwly se déclare partisan de l'ancien système, estimant «qu'il y a lieu de permettre à toute la population de se rendre aux bains aux heures qui lui convienne».⁷⁸ La proposition du syndic l'emportera par cinq voix contre deux.⁷⁹ Ainsi, le Conseil communal décide de maintenir l'horaire officiel en vigueur jusqu'ici, c'est-à-dire la stricte séparation des sexes. Toutefois, les bains de famille persistent et, au mois de septembre, des sergents de ville font «irruption aux bains» pour faire sortir les contrevenants.⁸⁰

L'interdiction des bains mixtes par le Conseil communal n'est pas le seul événement à ébranler la capitale fribourgeoise durant le printemps et l'été 1943. Au printemps, le chanoine François Charrière⁸¹ signe un éditorial qui fustige avec virulence les «Complicités inconscientes» de ceux qui tolèrent le désordre moral. Les bains mixtes en sont, selon lui, une des causes. Aussi, un mois plus tard, les condamne-t-il clairement dans un second éditorial: «[...] l'inconvénient des bains mixtes réside surtout dans le fait qu'ils remplissent l'imagination d'images obsédantes qui, à leur tour, entretiennent dans l'âme une atmosphère de laquelle le péché sort comme un fruit normal. [...] Combien d'adultères, pour parler nettement, n'ont-ils pas eu leur source, leur point de départ, aux bains mixtes! [...] Voilà pourquoi nous sommes heureux de l'attitude courageuse adoptée par le Conseil communal de Fribourg [...]. Cette attitude mérite d'être connue et imitée. Les Fribourgeois n'ont pas à copier les défauts des autres, mais à se corriger des leurs en vivant leurs traditions chrétiennes.»⁸²

L'Indépendant ne reste pas insensible à ces «philippiques» et raille le «très honorable moraliste» et auteur de ces «diatribes». Il conclut: «Notre cité, si fière de son «rayonnement», ne ferait-elle pas bien de se mettre une fois pour toutes à la page?»⁸³ Le journal radical n'a toutefois pas dit son dernier mot. Deux jours plus tard, il signale que son article «a trouvé l'approbation sans réserve, pour ne pas dire enthousiaste, d'une très grande partie de l'opinion publique de notre ville [...]. Nous ne saurions être surpris, notre point de vue étant celui de tous les gens [...] que n'aveuglent pas, dans une pure affaire de réglementation administrative, des préjugés d'un autre âge.»⁸⁴ Les joutes verbales des deux journaux fribourgeois n'échappent pas à leurs confrères de Romandie qui se laissent gagner par la fièvre des mots.⁸⁵

Au printemps 1944, la Société des Bains s'inquiète des conséquences financières que l'interdiction totale des bains mixtes pourrait avoir sur son exploitation. Dans une lettre adressée le 22 mai au Conseil communal, elle le prie de revenir sur sa décision. Afin de le convaincre, elle présente l'horaire en vigueur jusqu'ici comme un «système mixte entre les bains mixtes et les bains complètement séparés» et insiste sur le fait

que les personnes qui ne souhaitent pas s'exposer aux regards des autres peuvent se baigner en toute tranquillité durant les heures réservées à leur sexe. Selon elle, les bains de famille tels qu'ils sont pratiqués à la Motta – c'est-à-dire en présence d'un surveillant – sont certainement plus moraux que les bains mixtes des plages de Morat et d'Estavayer-le-Lac, ou encore que ceux tolérés par la Commune elle-même sur les berges de la Sarine. Enfin, elle se réfère à l'arrêt du Tribunal fédéral dans l'affaire des bains de l'hôtel de Weissbad contre le Grand Conseil d'Appenzell Rhodes Intérieurs. En effet, le Tribunal constatait alors que les bains mixtes étaient entrés dans les mœurs partout en Suisse et qu'il fallait se baser, pour trancher dans ce type d'affaire, sur la conception morale en vigueur dans l'ensemble du pays.⁸⁶ En conséquence, la Société des Bains informe le Conseil communal de sa décision de maintenir les bains de famille. Elle interdit toutefois leur accès aux jeunes de moins de 18 ans non accompagnés, ainsi qu'aux internés militaires de toute nationalité.⁸⁷ Gagné par ces divers arguments, le Conseil communal autorise dorénavant les bains de famille aux heures de midi et le soir dès 17 heures.⁸⁸ Mais ce revirement sera de courte durée. Il mécontente grandement le clergé qui estime que les bains mixtes «présentent un danger certain pour la santé morale de la population». Soutenu par l'Association des Pères de Famille catholiques, le clergé adresse une fois encore ses doléances au Conseil communal. Dès lors, dans sa séance du 27 juin 1944, celui-ci interdit de nouveau les bains de famille à la Motta.⁸⁹

Cette question est aussi traitée par le Conseil général, réuni le même jour. La discussion est très animée. Les dimensions restreintes de l'établissement, le nombre important d'étrangers parmi les baigneurs et le danger que représente la mixité pour le public et la jeunesse en particulier sont les principaux arguments avancés par les adversaires des bains mixtes. Emile Ems, qui avoue avoir fréquenté les bains publics de Morat qui sont mixtes, explique que «tous les usagers de ces établissements n'y vont pas seulement pour jouir des plaisirs de l'eau; d'autres buts inavouables les y attirent. Les pères de famille, [...] s'alarment, à juste titre, des conséquences qui peuvent en résulter pour leurs descendants». Selon eux, la seule solution envisageable résiderait donc dans la réalisation du projet de piscine pour les dames.⁹⁰

Les partisans de la mixité, quant à eux, souhaitent que le Conseil communal revienne sur sa décision. Ils sont d'avis que ce dernier n'a pas à subir l'influence du clergé, mais à respecter le vœu de la majorité de la population. Ils considèrent également que les Bains de la Motta, même mixtes, seront toujours davantage conformes à la morale que les rives de la Sarine où aucune surveillance ne peut être exercée. De nombreuses personnes fréquentent les bains mixtes, dans le canton comme ailleurs, et ne sont pas pour autant des «tarés au point de vue moral».⁹¹

Le résultat du vote qui s'ensuit nous les montre très partagés: 22 rejettent les bains de famille, tandis que 19 se prononcent pour leur maintien.⁹² Parmi les conseillers qui ont pris la parole dans ce débat, il est intéressant de constater que les adversaires

des bains mixtes appartiennent tous sans exception au parti conservateur. Parmi les partisans des bains de famille en revanche, deux sont socialistes, deux appartiennent au parti libéral-radical et le dernier est conservateur.⁹³

Suite aux décisions prises par les autorités communales, la Société des Bains est priée d'adapter son horaire. Elle décide alors de recourir contre ces décisions. Un premier recours est déposé auprès du Conseil d'Etat le 3 juillet 1944,⁹⁴ puis un second, le 14 juillet, au Tribunal fédéral de Lausanne.⁹⁵ Dans les deux cas, la Société des Bains demande l'annulation des décisions communales et l'autorisation, par mesure provisoire, de maintenir les bains de famille. La sentence des autorités cantonales tombe le 28 juillet 1944, en faveur de la Commune.⁹⁶

Pendant ce temps, constatant que le point de vue des habitués de l'établissement de la Motta n'a pas été entendu, vingt-cinq d'entre eux adressent une pétition au Conseil communal fribourgeois. Relevant le caractère d'utilité publique des bains sur le plan de l'hygiène et de la santé, les pétitionnaires considèrent que l'horaire des bains devrait permettre à tout un chacun de se baigner tous les jours. Or, l'horaire prévu par le Conseil communal empêche les personnes qui travaillent de se rendre quotidiennement à la piscine. «Ce nous semble une exigence du bon sens que, pendant les heures de fermeture des bureaux, les personnes qui travaillent, aient accès, sans distinction de sexes, à l'établissement de la Motta. Il nous paraît également naturel que ces personnes puissent s'y rendre avec leurs familles [...].» Afin de convaincre le Conseil communal, les signataires remarquent d'abord que l'affluence est restreinte durant les heures en question. Ils ajoutent à ce sujet: «L'exiguité [sic] des lieux est un inconvénient que subissent les usagers de la piscine. Il incomode fort peu ceux qui, jusqu'ici, ont participé au débat public sur la question des bains mixtes, car le plus grand nombre d'entre eux n'ont pas de contacts très fréquents avec l'eau de la Motta. Et s'il plaît aux habitués des bains de se contenter d'une situation qui peut n'être pas entièrement satisfaisante, il n'y a pas de raison que des tiers interviennent.» Sur le plan de la morale, ils estiment que les bains mixtes sont entrés partout dans les mœurs. Par ailleurs, ils sont d'avis qu'une telle interdiction ne se justifierait qu'à la seule condition qu'elle permette de supprimer totalement le danger. Or, il n'en est rien, car les baigneurs mécontents se sont déplacés soit vers les rives de la Sarine, soit vers les plages de Morat ou d'Estavayer. Enfin, ils contestent la responsabilité des bains mixtes dans le relâchement des mœurs. «Parmi les signataires de cette lettre, plusieurs fréquentent l'établissement de la Motta depuis sa fondation. [...] Ils peuvent affirmer en toute conscience qu'il ne se passe rien d'immoral à la piscine». Quant aux jeunes gens et aux jeunes filles, ils estiment qu'il vaut mieux «les habituer à vivre côté à côté», plutôt que d'encourager leur «fantaisie désordonnée [...] qui trouve son aliment beaucoup plus dans l'idée qu'ils se font de choses qu'ils ne connaissent pas que dans la réalité elle-même.»⁹⁷

Cette pétition est intéressante à plus d'un titre. Non contente de nous livrer le point de vue des usagers des bains, elle nous apporte des informations sur le profil des personnes qui soutiennent la mixité.⁹⁸ Ainsi, sur les 25 pétitionnaires, 40% d'entre eux exercent une profession libérale. Six sont médecins, trois avocats et un ingénieur. Par ailleurs, cinq pétitionnaires relèvent de l'administration communale ou cantonale. Parmi eux se trouvent le commissaire des écoles de la Ville de Fribourg et le médecin scolaire.⁹⁹ Leur prise de position est tout à fait digne d'intérêt si l'on considère le rôle d'exemple que sont censés jouer les enseignants et, par extension, les membres des diverses institutions scolaires. Enfin, quatre signataires exercent une profession dans les domaines de la justice, de la police et de l'armée. Quant aux intérêts sportifs et touristiques, ils sont représentés par trois membres du Cercle des Nageurs de Fribourg, et par le directeur du Bureau officiel de Renseignement, ce dernier coiffant aussi la casquette de président de l'Union des Sociétés sportives de la Ville de Fribourg.

Les actionnaires de la Société des Bains sont aussi amenés à se prononcer par la Commune de Fribourg qui les réunit en assemblée générale extraordinaire. Cette assemblée semble avoir revêtu un intérêt tout particulier pour les actionnaires, qui sont trois fois plus nombreux que d'habitude.¹⁰⁰ Les établissements d'éducation se sentent particulièrement concernés puisque la Direction de l'Instruction publique, l'Université, l'Internat du Collège St-Michel, la Villa St-Jean et les Ursulines sont représentés. L'ordre du jour ne comporte que trois points. Toutefois, l'assemblée est exceptionnellement longue et quasiment entièrement consacrée à la question de la mixité.¹⁰¹ Pierre Aeby domine le débat. Il propose aux actionnaires de retirer le recours déposé par la Société des Bains auprès du Tribunal fédéral. Henri Droux défend, quant à lui, la politique du Conseil d'administration et propose d'adopter une résolution lui permettant de poursuivre les actions en justice pour le maintien des bains de famille. Les deux propositions sont mises aux voix. Celle de Henri Droux l'emporte avec 519 voix, contre celle de Pierre Aeby qui totalise 435 suffrages. Désormais, le Conseil d'administration a les mains libres pour poursuivre son action judiciaire.

Si nous ignorons l'identité des actionnaires qui ont ratifié la décision du Conseil d'administration, les adversaires des bains mixtes, quant à eux, nous sont connus.¹⁰² Il s'agit notamment de la Ville de Fribourg, des diverses institutions responsables de l'enseignement déjà citées, de la Ligue fribourgeoise contre la Tuberculose, des Entreprises électriques fribourgeoises, de la Banque de l'Etat de Fribourg, ainsi que de sept actionnaires privés. Tous appartiennent soit aux milieux conservateurs, soit aux milieux catholiques, voire aux deux. Il en est de même de la plupart des dirigeants des institutions et entreprises concernées.

Le 18 août 1944, la Société des Bains adresse donc un second recours au Tribunal fédéral pour violation des articles 4 et 31 de la Constitution fédérale¹⁰³ et demande l'annulation de l'arrêté du Conseil d'Etat et des décisions des autorités communales.

Le Tribunal fédéral tranchera le 26 mars 1945 en sa faveur, réservant toutefois à la Commune le droit de fixer un nombre maximum de baigneurs admis aux bains mixtes durant les jours de fortes affluences.¹⁰⁴

Les Bains de la Motta, baromètre des mentalités fribourgeoises

L'évolution des mentalités, entre 1923 et 1945, est perceptible à plusieurs niveaux. Les attentes du public se sont rapidement modifiées. Si, à l'ouverture, les Bains de la Motta sont considérés comme «un modèle du genre en Suisse»,¹⁰⁵ ils vont être rapidement démodés. Leur architecture néo-classique ne leur permet pas de rivaliser avec les établissements construits au début des années 1930. Les tenants de l'architecture moderne se sont faits les champions de la construction d'infrastructures sportives, révolutionnant les conceptions en matière de piscines. Les hautes clôtures disparaissent au profit de vastes étendues d'herbes sur lesquelles il fait bon jouer, ou tout simplement se prélasser. Le sport y est aussi à l'honneur grâce à un aménagement approprié des bassins – dimensions types en fonction des standards de compétition, socles de départ aux extrémités, lignes de direction au fond des bassins... – mais aussi de places de jeux. Un nouvel espace de divertissement et de sport est né et, à l'heure de la démocratisation des loisirs et des pratiques sportives, les Fribourgeois aimeraient, à l'instar de leurs voisins, pouvoir en bénéficier.

Les Bains de la Motta accusent aussi rapidement un important retard sur le plan de l'hygiène. A partir de 1928, le système de régénération de l'eau est installé dans la plupart des nouvelles piscines. Il fera longtemps défaut aux Bains de la Motta. Or, si la qualité de l'eau ne gênait personne en 1923, il n'en est plus de même six ans plus tard. Toutefois, ce n'est pas tant la qualité de l'eau qui a changé, que la perception que les gens en ont.

Le deuxième point que nous souhaitons soulever est le déplacement du seuil de la pudeur. L'introduction des «bains de famille» est importante. Ils constituent une lente mais progressive transgression de l'horaire alterné. Or, cette transgression illustre bien mieux l'évolution profonde des mentalités, que ne le ferait un incident ostentatoire mais isolé.

La spécificité fribourgeoise réside dans la longue persistance d'un degré de pudeur élevé. Mais est-ce si étonnant dans cette citadelle du catholicisme, où les milieux conservateurs et religieux sont non seulement très liés, mais fortement représentés au sein des institutions politiques, dans la presse régionale, les écoles et les divers lieux de sociabilité? Leurs discours, rappelant sans cesse les devoirs de décence, d'honnêteté, de modestie et de bienséance de tout bon catholique et citoyen, a sans doute participé à l'entretien, voire au renforcement de la pudeur. La portée de ce discours peut d'ailleurs aisément être perçue car pudeur et moralité transcendent

toute l’histoire des Bains de la Motta: construire un établissement de bains pour circonscrire les baigneurs dans un espace délimité, l’entourer d’une haute clôture de béton pour les protéger de tout regard indiscret, séparer les hommes des femmes à l’aide d’un horaire rigide... sont autant d’exemples du bain de moralité dans lequel est plongée la population fribourgeoise.

La soudaine intervention, en 1943, des milieux conservateurs et religieux pour interdire totalement ces bains de famille dénote en revanche d’une rupture, d’une soudaine prise de conscience. Ce qui jusque là était toléré comme une exception est désormais perçu comme une véritable transformation des usages. Or, ces milieux craignent davantage le risque de généralisation, que le fait en lui-même. Plus que jamais, ils crient au scandale et dénoncent la décadence de leur époque. Mais, cette *décadence*, n’était-elle pas le propre d’«une époque où l’histoire s’accélère, [...]», où les signes se multiplient du passage d’une civilisation à une autre, où s’accuse à l’œil nu l’opposition de deux structures»? C’est du moins l’avis de Philippe Ariès.¹⁰⁶ Si la vision d’une épaule ou d’une cuisse enflammait jadis l’imagination, ce temps est bel et bien révolu. Il est désormais possible, pour la plupart, de côtoyer la quasi nudité du sexe opposé «en tout bain... tout honneur».¹⁰⁷ Le procès de civilisation décrit par Norbert Elias comme une intériorisation progressive des émotions, comme un autocontrôle réalisé sur la base d’une intégration des normes morales, semble bien être passé par-là.

Notes

- 1 Selon les documents, «Motta» est écrit tantôt avec «z», tantôt sans «z». Dans le corps du texte, nous utiliserons l’orthographe officielle du mot, soit «Motta». Dans les citations en revanche, nous respecterons l’orthographe choisie par l’auteur.
- 2 Beda Hefti est l’un des plus fervents promoteurs du sport à Fribourg. Ingénieur en génie civil, il réalisa de nombreuses installations sportives dans le canton. Il participa aussi à la fondation de plusieurs clubs sportifs – notamment du Cercle des Nageurs – et créa la course Morat-Fribourg. Enfin, Beda Hefti sera connu au niveau international comme bâtisseur de piscines: il en construira une cinquantaine en Suisse. En 1972, il recevra le Prix du Mérite sportif fribourgeois pour l’ensemble de son œuvre. Lovey, Marcel, «Beda Hefti, promoteur du sport et de l’aviation (1897-1981)», *1700* 137 (septembre 1997), pp. 8-9.
- 3 Ligue suisse du patrimoine national, *Les plus beaux bains de la Suisse*, Zurich, Schweizer Heimatschutz, 2000, p. 26.
- 4 «Les Bains de la Motta», *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises (NEF)* 57 (1924), p. 94.
- 5 Lire notamment Kleisli, Eva, «Les joies de la baignade», *Pro Fribourg* 3 (2002), pp. 39-43; Tornare, Alain-Jacques, «Les plaisirs de l’eau durant l’été 1800», *1700* 166 (juin 2000), pp. 14-15; Dubas, Jean, *Une histoire d’eaux au Pays de Fribourg*, Fribourg, Le Cassetin, 1991, 103 p.
- 6 Pour toutes ces questions, cf. Urbain, Jean-Didier, *Sur la plage. Mœurs et coutumes balnéaires (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Payot, 1996, pp. 94 ss.
- 7 Ce graphique représente les entrées individuelles (abonnements généraux et entrées collectives ne sont pas compris). Pour 1923, cf. «Les Bains de la Motta» (cf. note 4), p. 93; pour 1924, cf. Archives de la Ville de Fribourg (AVF), Société anonyme des Bains de la Motta (SABM), Dossier

«Convention, procès-verbaux, divers, contrats», Rapport du Conseil d'administration et compte rendu de l'année 1924; pour 1927, cf. *L'Indépendant*, 31 mars 1928, p. 3; pour 1928, cf. AVF, SABM, Livre de compte «Bains de la Motta», p. 57; pour 1929 à 1947, cf. AVF, SABM, *Tableaux statistiques de la fréquentation des bains*. Nous n'avons trouvé aucune indication sur le nombre d'entrées pour les années 1925 à 1927. Nous avons donc évalué l'évolution de la fréquentation à partir des recettes d'exploitation, aucune hausse de tarifs ne faussant la courbe durant cette période. Quant à l'année 1942, nous ne disposons d'aucune information relative à la fréquentation ou aux recettes d'exploitation.

- 8 Les conditions météorologiques sont l'un des principaux déterminants de la fréquentation. Ainsi, les baisses de fréquentation des années 1927, 1931 et 1936 peuvent s'expliquer par des étés froids et pluvieux. En 1927, 19 journées pluvieuses ont été comptabilisées en juin, 15 en juillet, 18 en août et 16 en septembre. Durant ces 4 mois, la température moyenne, à 13 h 30, n'a jamais dépassé 20 degrés. Le même type de temps a été observé en 1931 et 1936. *Annalen der Schweizerischen meteorologischen Zentral-Anstalt*. 1927, 1931, Zurich, Buchdruckerei zur Alten Universität, 1928, pp. 100-101; 1932, pp. 98-99. Pour 1936 (cf. note 28).
- 9 AVF, SABM, Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires (PVAG), 24 janvier 1930.
- 10 Ces bains comprennent un grand bâtiment bien aménagé, de nombreuses cabines individuelles et familiales, une grande plage de sable, une importante surface gazonnée, de larges voies d'accès, un parc à voitures, etc. Pour de plus amples détails, cf. *L'Indépendant*, 8 août 1929, p. 3; *La Liberté*, 8 août 1929, p. 3.
- 11 *La Liberté*, 13 juillet 1929, pp. 4, 7.
- 12 Sur Pierre Aeby, cf. note 72.
- 13 AVF, SABM, PVAG, 24 janvier 1930.
- 14 La plage de Morat accueille régulièrement plus de 1500 baigneurs le dimanche. C'est notamment le cas en 1930, 1931, 1932 et 1933 *L'Indépendant*, 26 juin 1930, p. 3; 17 juin 1931, p. 3; 13 août 1932, p. 3; 12 juillet 1933, p. 3. Or, en 1929 (une année record), le meilleur dimanche pour les Bains de la Motta a été celui du 16 juin, avec 584 entrées. AVF, Chemise du Conseil communal de Fribourg (CC), 1929/3/41, Fréquentation des bains durant la saison 1929.
- 15 Lettre de Pierre Blancpain au CC, 5 février 1931, citée dans AVF, SABM, Historique. 12 juin 1980, p. 4.
- 16 AVF, SABM, PVAG, 28 juin 1929.
- 17 AVF, SABM, PVAG, 24 janvier 1930.
- 18 *L'Indépendant*, 6 août 1929, p. 3.
- 19 AVF, SABM, PVAG, 28 juin 1929.
- 20 En 1934 p. ex., la température de l'eau ne dépasse pas 14 degrés. *L'Indépendant*, 25 mai 1934, p. 2.
- 21 AVF, SABM, PVAG, 24 janvier 1930.
- 22 AVF, SABM, PVAG, 19 mai 1933.
- 23 *La Liberté*, 18 juin 1935, p. 7.
- 24 AVF, PVCC, 20 mai 1935, p. 135.
- 25 AVF, Chemise du CC, 1935/2/26, Lettre de la SABM au CC, 25 juin 1935.
- 26 AVF, PVCC, 20 mai 1935, p. 135; AVF, PVCC, 25 juin 1935, p. 162.
- 27 *La Liberté*, 4 juin 1936, p. 6; *L'Indépendant*, 6 juin 1936, p. 3.
- 28 21 journées de pluie en juin, 22 en juillet et 22 en septembre; température moyenne à 13 h 30 ne dépassant pas les 20 degrés durant tout l'été. *Annalen der Schweizerischen meteorologischen Zentral-Anstalt*. 1936, Zurich, City-Druck AG, 1937, pp. 96-97.
- 29 Au moins, vingt installations balnéaires de type moderne ont été construites entre 1929 et 1940. Ligue suisse du patrimoine national (cf. note 3), 62 p.
- 30 Sur Bellerive-Plage, cf. Jaquet, Martine et al., *Bellerive-Plage. Projets et chantiers*, Lausanne, Payot, 1997, pp. 22-24. La moyenne est de 2400 entrées par jour.
- 31 *L'Indépendant*, 15 juin 1935, p. 2.
- 32 Vernex, Jean-Claude, «Evolution des pratiques et aménagement des plans d'eau: les Bains du Lac (exemple du lac d'Annecy)», *Revue de géographie alpine et Etudes montagnardes*, Tome LXXV,

- n° 2 (1987), pp. 198-212. Heller, Geneviève, *«Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930: l'exemple vaudois*, Lausanne, Editions d'En Bas, 1979, p. 77.
- 33 *L'Indépendant*, 2 juin 1937, p. 2.
- 34 AVF, SABM, PVAG, 19 mars 1943.
- 35 AVF, SABM, PVAG, 22 mai 1942.
- 36 AVF, SABM, PVAG, 19 mars 1943.
- 37 Ruffieux, Roland; Würsdorfer, Jean-Baptiste, *Brasserie Cardinal. 1788-1988. Un défi permanent*, Fribourg, Brasserie du Cardinal, [s. d.], p. 130.
- 38 Jordan, Samuel, *Chocolat Villars SA (1901-1954). Le parcours d'une entreprise atypique*, Fribourg, Chaire d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg, 2001, pp. 163, 179.
- 39 Vernex, Jean-Claude, *Histoire des bains. Cent ans de baignades dans nos lacs. Annecy – Bourget – Léman*, Genève, Editions Nicolas Junod, 1996, pp. 24, 69.
- 40 *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot, 1998, p. 698. Voir aussi Lalive d'Epinay, Christian et al., *Temps libre. Culture de masse et cultures de classes aujourd'hui*, Lausanne, Editions Pierre-Marcel Favre, 1982, p. 73.
- 41 Thiesse, Anne-Marie, «Les balbutiements d'un temps pour soi» in: Corbin, Alain, *L'avènement des loisirs: 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995, pp. 323-371.
- 42 Heller (cf. note 32), p. 126.
- 43 Vernex (cf. note 39), pp. 71-72.
- 44 Ariès, Philippe; Duby, Georges, *Histoire de la vie privée. De la Première Guerre mondiale à nos jours*, Vol. 5, Paris, Seuil, 1987, p. 97.
- 45 Vernex (cf. note 39), p. 69.
- 46 Le costume en deux pièces ne doit pas être confondu avec le bikini, lancé en 1946. Saillard, Olivier, *Les Maillots de bain. Les carnets de la mode*, [s. l.], Editions du Chêne, 1998, p. 66.
- 47 Vernex (cf. note 39), p. 95.
- 48 Le Conseil d'administration attribue cette diminution d'environ un tiers du nombre d'entrées au temps maussade et à la suppression des bains de famille. AVF, SABM, PVAG 1944-1976, Rapport du Conseil d'administration et compte-rendu de l'année 1944.
- 49 AVF, SABM, PVAG 1944-1976, Rapport du Conseil d'administration et compte-rendu de l'année 1945.
- 50 Besson, Marius, «D'une année à l'autre», *La Liberté*, 2 janvier 1941, pp. 1-2.
- 51 Sur la préservation de la pudeur, cf. Vernex (cf. note 32), pp. 37-39.
- 52 C'est notamment le cas à Annecy et à Vevey. Pour Annecy, voir Vernex (cf. note 32), p. 202; Vernex (cf. note 39), p. 48. Pour Vevey, lire Heller (cf. note 32), p. 70.
- 53 Archives de l'Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg (AEvF), Carton Fribourg C.14, Commune de Fribourg, Règlement de police de la Ville de Fribourg du 5 avril 1902.
- 54 Voir Ligue suisse du patrimoine national (cf. note 3), pp. 12, 21.
- 55 Les bains en cours d'eau naturel étaient les seules installations existantes avant l'utilisation du béton armé pour la construction des bassins artificiels. Il existe donc de nombreux établissements de ce type au début du siècle. Certains ont survécu jusqu'à nos jours, comme les Bains des Pâquis, à Genève. Ligue suisse du patrimoine national (cf. note 3), pp. 7-22, 34.
- 56 Ligue suisse du patrimoine national (cf. note 3), p. 23.
- 57 Le projet complet des architectes Broillet & Genoud prévoyait deux bassins. Chacun était entouré de cabines de déshabillage et de murs. Ils étaient séparés l'un de l'autre par le bâtiment d'entrée. Plan: cf. Pachère Schuwey, Véronique, *L'eau dans la ville. Les bains de la Motta, Fribourg*, Diplôme théorique, Lausanne, EPFL, 1994, p. 26.
- 58 *L'Indépendant*, 9 août 1923, p. 3.
- 59 AVF, SABM, PVAG, 7 juillet 1925. Voir aussi *L'Indépendant*, 14 juillet 1925, p. 2, et *La Liberté*, 14 juillet 1925, p. 3.
- 60 Le canton de Fribourg est très catholique. Or, l'Eglise catholique s'est longtemps opposée à la culture moderne, effrayée par les mutations sociales qui en découlent. Altermatt, Urs, *L'histoire sociale des catholiques suisses aux XIX^e et XX^e siècles. Le catholicisme au défi de la modernité*, Lausanne, Payot, 1994, p. 78. Durant l'entre-deux-guerres, le clergé est grandement préoccupé

par la montée du paganisme qu'il rend responsable de la plupart des maux de la société. Ainsi, les lettres pastorales, les discours et les sermons de Mgr Marius Besson, les articles publiés dans *La Semaine catholique* ou dans *La Liberté*, ou encore les directives de l'épiscopat suisse regorgent-ils de mises en garde contre les nouveaux usages vestimentaires (et notamment le port du costume de bain), de nombreux loisirs (illustrés, livres, théâtres, cinémas, etc.) et le sport. Voir Perler Antille, Laurence, *<En tout bain... tout honneur>. Les Bains de la Motta, théâtre de l'évolution des mentalités en ville de Fribourg (1866-1945)*, Mémoire de licence, Fribourg, Université de Fribourg, 2004, pp. 123-132.

- 61 Blancpain, Pierre, «Mise au point sur les bains mixtes», *L'Indépendant*, 1 août 1944, pp. 2-3.
- 62 Id. Cette affirmation est contredite par Ernest Lorson qui déclare que le Conseil d'administration avait pris des mesures pour supprimer cette coutume, sans succès. AVF, SABM, PVAG extraordinaire, 2 août 1944.
- 63 Sur cette affaire, voir *La Liberté*, 1^{er} juillet 1930, p. 2; Archives du Tribunal fédéral de Lausanne (ATF), P.179, Jugement contre le Grand Conseil du canton d'Appenzell R. I., 21 juin 1930.
- 64 Plusieurs autres diocèses sont aussi touchés par la vague des bains mixtes. AEvF, Carton E.8, PV de la Conférence épiscopale d'Einsiedeln, 3-4 juillet 1929.
- 65 Les Evêques suisses, «Morale d'autrefois. Amoralisme d'aujourd'hui», *La Liberté*, 22 septembre 1930, p. 4.
- 66 *L'Indépendant*, 26 juin 1930, p. 1.
- 67 *La Liberté*, 2 juillet 1930, p. 1.
- 68 Voir notamment «Donnons l'exemple» et «La flamme qui réchauffe et qui resplendit», in: Besson, Marius, *Discours et lettres pastorales*, Vol. V, Fribourg, Ed. St-Paul, 1931, pp. 110, 123; «Redressement moral» in: Besson, Marius (cf. note 68), Vol. VII, 1935, p. 176.
- 69 AVF, SABM, Dossier 19: «Bains de la Motta SA», Lettre de Mgr Marius Besson à Pierre Aeby, 28 juillet 1936.
- 70 Besson, Marius, «Voici l'été», *La Semaine catholique*, 18 juin 1942, p. 353.
- 71 Charrière, François, «L'insurrection de la chair», *La Liberté*, 10 avril 1943, p. 1.
- 72 Pierre Aeby a été le syndic de la ville de Fribourg de 1922 à 1938. En tant que représentant de la Commune, il a présidé le Conseil d'administration de la Motta jusqu'à la fin de son mandat. Il entra au Grand Conseil de Fribourg en 1925 et au Conseil national en 1931. Membre du Parti conservateur suisse, il en fut le vice-président puis le président. «Pierre Aeby», *NEF* 78 (1945-1946), p. 135.
- 73 AVF, SABM, PVAG, 27 mai 1938.
- 74 NEF (cf. note 72).
- 75 AVF, SABM, PVAG, 19 mars 1943.
- 76 AVF, SABM, Dossier 8: «Affaire Bains mixtes», Lettre de l'Association populaire catholique suisse (APCS) au CC, 18 mai 1943. L'Abbé Henri Marmier était directeur de conscience au Grand Séminaire de Fribourg. Quant au Comité de relèvement moral, il était affilié à l'Oeuvre catholique suisse de Protection de la Jeune Fille dont le but était d'atténuer les maux causés par l'immoralité. *Cinquanteenaire de l'Oeuvre catholique suisse de Protection de la Jeune fille*, Fribourg, Ed. St-Paul, [1946], p. 17.
- 77 AVF, SABM, Dossier 8: «Affaire Bains mixtes», Lettre de l'APCS au CC, 18 mai 1943.
- 78 AVF, PVCC, 25 mai 1943, p. 130.
- 79 La deuxième personne qui s'est prononcée en faveur des bains mixtes est probablement René Mauroux, le second conseiller communal socialiste. Quant aux cinq conseillers qui ont soutenu la proposition de Pierre Aeby, ce sont tous des conservateurs, le seul conseiller radical n'étant pas présent à cette séance. AVF, PVCC, 25 mai 1943, p. 129, 130.
- 80 Expression utilisée par Blancpain (cf. note 61). Cette information est confirmée par AVF, SABM, Dossier 8: «Affaire Bains mixtes», Lettre de la SABM au CC, 22 mai 1944; ainsi que par une «Lettre de Fribourg», *Le Confédéré*, 21 juillet 1943, p. 1.
- 81 Le chanoine François Charrière est le directeur ecclésiastique de *La Liberté* depuis 1941. Professeur au Grand Séminaire de Fribourg ainsi qu'à l'Institut de droit ecclésiastique de l'Université de Fribourg, il fut aussi très actif au sein d'associations telles que le Comité international des

- Œuvres de la Protection de la Jeune Fille ou la Ligue des Femmes catholiques suisses. Il succédera à Marius Besson à la tête de l'Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg en 1945. Lire «A l'aube d'un Episcopat», *La Semaine catholique*, 24 octobre 1945, p. 555.
- 82 Charrière, François, «A mi-pente», *La Liberté*, 26 juin 1943, p. 1.
- 83 *L'Indépendant*, 17 juillet 1943, p. 1.
- 84 *L'Indépendant*, 19 juillet 1943, p. 2.
- 85 Cf. *La Suisse*, *Curieux*, *Feuille d'Avis de Lausanne*, *Tribune de Lausanne*, *Gazette de Lausanne*, *Courrier de Genève*, *Journal de Genève*, *La Tribune de Genève*, *L'Express*, *Feuille d'avis de Neuchâtel*, *Nouvelliste valaisan* et *Le Confédéré*.
- 86 ATF, P.179, Jugement contre le Grand Conseil du canton d'Appenzell R. I., 21 juin 1930, Arrêt du TF, p. 9.
- 87 AVF, SABM, Dossier 8: «Affaire Bains mixtes», Lettre de la SABM au CC, 22 mai 1944.
- 88 AVF, PVCC, 23 mai 1944, p. 150; AVF, SABM, Dossier 8: «Affaire Bains mixtes», Lettre du CC à la SABM, 24 mai 1944.
- 89 AVF, PVCC, 27 juin 1944, p. 191.
- 90 AVF, PV Conseil général (CG), 27 juin 1944, pp. 7-8.
- 91 AVF, PVCG, 27 juin 1944, p. 8.
- 92 Ce résultat appelle deux remarques. D'une part, seule la moitié des conseillers se sont exprimés, puisque le CG compte 80 membres. D'autre part, nous pouvons nous demander quel aurait été le résultat du scrutin si les conseillers avaient dû choisir entre un horaire alterné strict et la mixité tout au long de la journée. Il est probable que l'écart eut été beaucoup plus grand.
- 93 Selon les résultats des élections au CG publiés dans *La Liberté*, 11 février 1942, p. 5.
- 94 AVF, SABM, Dossier 8: «Affaire Bains mixtes», Recours de la SABM au Conseil d'Etat, 3 juillet 1944.
- 95 ATF, P.512/1, Recours de la SABM au Tribunal fédéral (TF), 18 août 1944. Citation, p. 1.
- 96 Archives de l'Etat de Fribourg (AEF), PV du Conseil d'Etat, 28 juillet 1944, p. 119.
- 97 AVF, SABM, Dossier 8: «Affaire Bains mixtes», Recours de la SABM au Conseil d'Etat, 3 juillet 1944.
- 98 La liste dactylographiée des pétitionnaires se trouve dans ATF, P.512/19, Lettre de la SABM au TF, 11 janvier 1945, p. 5.
- 99 *NEF* 77 (1944), p. 117.
- 100 Cette assemblée a réuni 39 actionnaires. Or, entre 1924 et 1944, le nombre moyen d'actionnaires présents aux assemblées générales est de 13 membres.
- 101 Elle durera 2 heures, alors qu'en moyenne la durée de ces séances ne dépassait guère 45 minutes (calcul réalisé pour les années 1924 à 1944).
- 102 Cette liste de personnes et institutions favorables à la proposition de Pierre Aeby a été trouvée dans les Archives de l'Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg (Carton C.14 «Fribourg», Commune de Fribourg). Il s'agit d'une note manuscrite non datée intitulée «Assemblée générale de la SA Bains de la Motta». La confrontation des chiffres mentionnés avec ceux parus dans *La Liberté* du 3 août 1944 et *L'Indépendant* du 5 août 1944 nous permet d'affirmer qu'il s'agit du détail de ce vote. Le fait que ce document ait été retrouvé dans les archives de l'Evêché nous semble tout à fait révélateur de l'intérêt de ce dernier pour la question des bains mixtes.
- 103 L'article 4 concerne la restriction abusive de la liberté individuelle et l'article 31 la liberté de commerce et d'industrie. *L'Indépendant*, 27 juillet 1944, p. 1.
- 104 AVF, SABM, Dossier 8: «Affaire Bains mixtes», Arrêt du TF, 26 mars 1945.
- 105 «Les Bains de la Motta» (cf. note 4), p. 94.
- 106 Ariès, Philippe, *Le temps de l'histoire*, Paris, Seuil, 1986, p. 106.
- 107 Titre d'un article paru dans *Curieux*, 27 juillet 1944, p. 2.

